

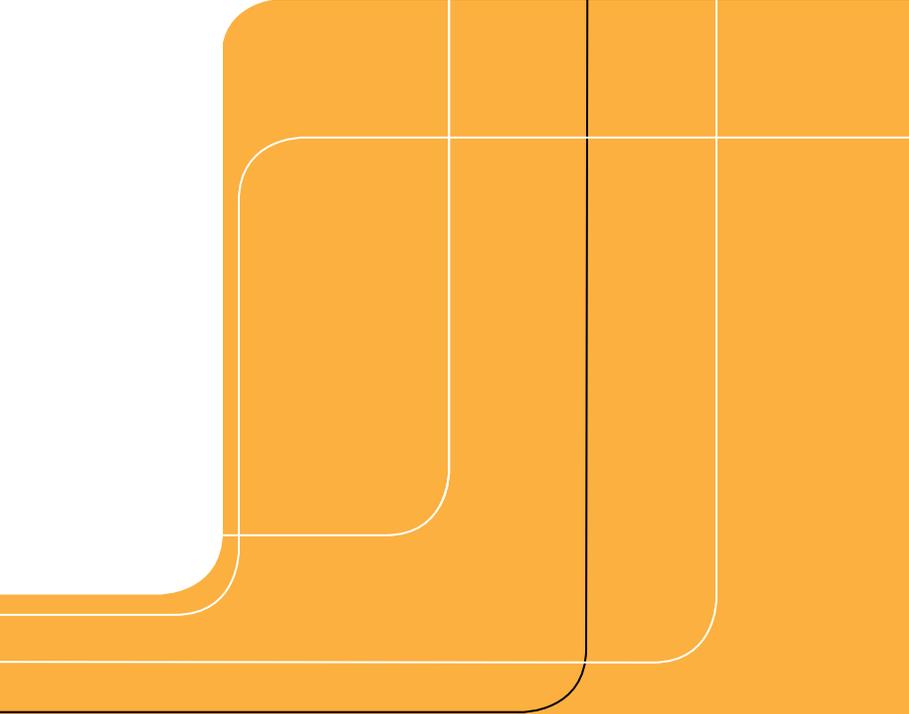


COMMISSION DE L'ÉTHIQUE
EN SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

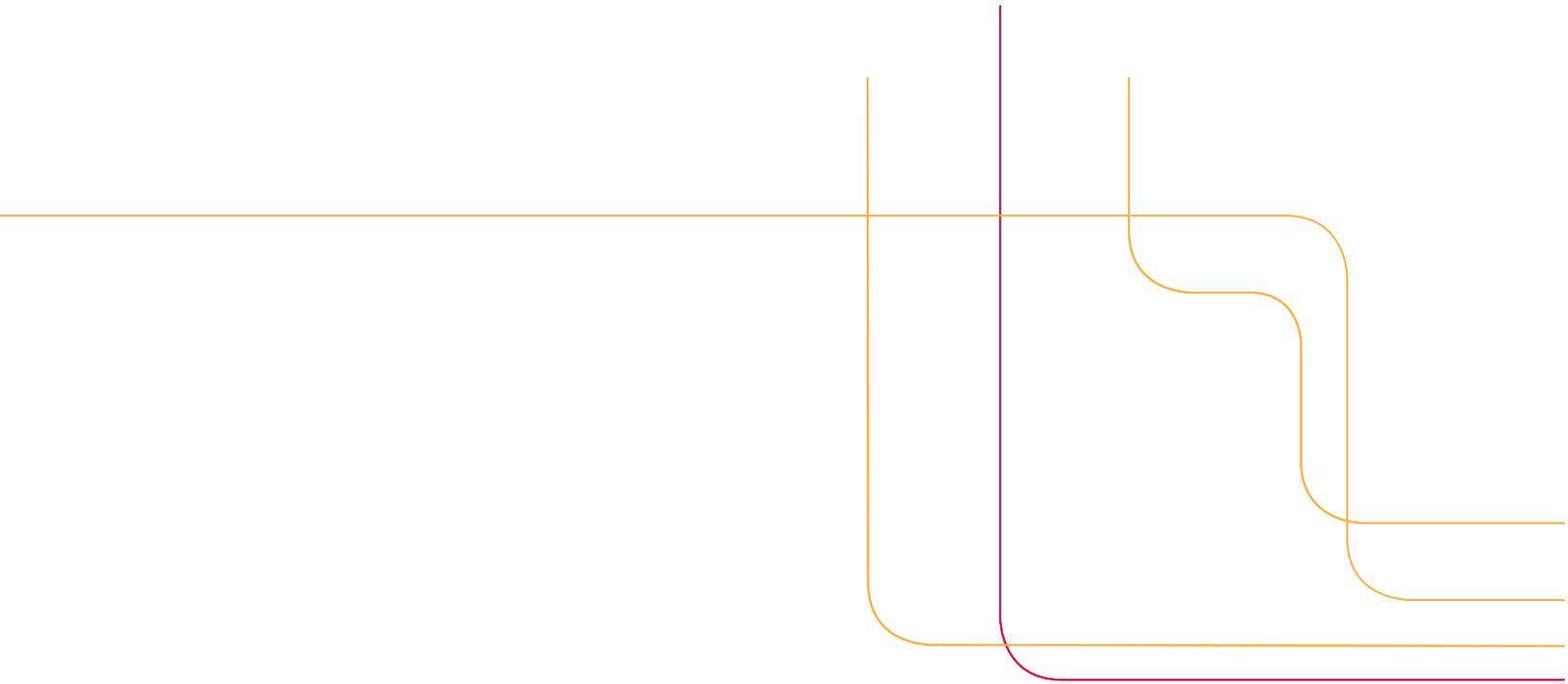
réfléchir

animer

baliser



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2016-2017



**Commission de l'éthique
en science et en technologie**

888, rue Saint-Jean, bureau 555

Québec (Québec) G1R 5H6

Téléphone : 418 691-5989

ethique@ethique.gouv.qc.ca

www.ethique.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2017

Dépôt légal : octobre 2017

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN : 978-2-550-79135-5 (PDF)

978-2-550-79134-8 (imprimé)

Afin de faciliter la lecture du texte, le genre masculin est utilisé sans aucune intention discriminatoire.

Lettre de la ministre

Québec, septembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Commission de l'éthique en science et en technologie.

Conformément à la Loi sur l'administration publique, ce rapport présente les résultats atteints au cours de l'année 2016-2017, en plus de répondre aux exigences gouvernementales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique



Message du président

Québec, septembre 2017

Madame Dominique Anglade
Ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Ministre responsable de la Stratégie numérique
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Madame la Ministre,

C'est avec fierté que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Commission de l'éthique en science et en technologie. Il importe de souligner que cet exercice a été marqué par plusieurs changements importants, soit un changement de gouvernance avec mon arrivée à la présidence et celle de madame Julie Samuël à titre de secrétaire générale, la nomination de nouveaux membres et le renouvellement du mandat des membres déjà nommés.

Ce rapport présente les résultats obtenus par la Commission pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 suivant les objectifs découlant du Plan stratégique 2012-2016. Il est utile de préciser que le plan stratégique de la Commission a été prolongé afin de couvrir l'exercice financier 2016-2017.

Je tiens à remercier mesdames Édith Deleury, présidente sortante, et Nicole Beaudry, ancienne secrétaire générale, pour le dévouement dont elles ont fait preuve à l'égard de la Commission pendant de nombreuses années. Grâce à leur travail, la Commission est aujourd'hui un organisme reconnu sur la scène nationale et internationale, et dont les retombées pour la société québécoise sont tangibles.

Je tiens également à remercier les membres et le personnel de la Commission pour leur travail exceptionnel. Leur engagement continu envers la mission de l'organisation, leur professionnalisme et leur expertise sont des éléments essentiels à l'atteinte des résultats et au rayonnement de la Commission.

En terminant, au nom des membres et du personnel de la Commission, je désire souligner que c'est avec rigueur et enthousiasme que nous travaillons à la réalisation de notre mission. La science et la technologie engendrent des bénéfices individuels et collectifs indéniables, mais elles soulèvent aussi des questionnements éthiques délicats auxquels il importe de réfléchir.



Le président,
Jocelyn Maclure

réfléchir

animer

baliser



Table des matières

Lettre de la ministre	III
Message du président	V
Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents	1
Présentation de la Commission de l'éthique en science et en technologie	3
Faits saillants	5
Déclaration de services aux citoyens, plan stratégique et plan annuel de gestion des dépenses	7
Contexte 2016-2017	9
Résultats	11
Enjeu 1 Compréhension et prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie	11
Enjeu 2 Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences	16
Résultats liés aux activités institutionnelles	19
Utilisation des ressources humaines	21
Utilisation des ressources budgétaires et financières	29
Utilisation des ressources informationnelles	30
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	30
Éthique organisationnelle	31
Mobilisation du personnel	31
Développement durable	31
Annexe I – Extrait de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie	33
Annexe II – Organigramme en vigueur le 31 mars 2017	35
Annexe III – Code d'éthique et de déontologie	36
Annexe IV – Publications de l'année	41
Annexe V – Les membres de la Commission	42

Déclaration sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 de la Commission de l'éthique en science et en technologie :

- décrit la mission, la vision et les valeurs de la Commission;
- présente les enjeux, orientations, axes, objectifs, indicateurs et résultats liés au plan stratégique en vigueur;
- présente des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

A blue ink signature of Jocelyn Maclure, consisting of stylized cursive letters.

Le président,
Jocelyn Maclure

réfléchir

animer

baliser



Présentation de la Commission de l'éthique en science et en technologie

1. Mission

Conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie, et susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie¹.

Pour accomplir cette mission, la Commission de l'éthique en science et en technologie (ci-après « la Commission ») exerce trois fonctions :

RÉFLÉCHIR La mission première de la Commission est d'instaurer une réflexion ouverte, pluraliste et permanente sur les enjeux éthiques associés à l'activité scientifique et technologique.

ANIMER La Commission favorise un débat public éclairé sur toute question éthique relative au développement scientifique et technologique. C'est un lieu d'élaboration et d'expression des choix collectifs.

BALISER La Commission fait part du résultat de ses propres réflexions, alimentées par ce débat public et les activités de consultations publiques qu'elle organise, sous forme d'avis, de rapports ou d'études soumis aux divers acteurs du vaste champ de la science et de la technologie.

2. Vision

Être reconnue pour son expertise en éthique de la science et de la technologie par les acteurs du milieu et au bénéfice de la société québécoise².

3. Valeurs

Les valeurs suivantes guident la réflexion des membres de la Commission dans la réalisation de sa mission : indépendance morale, rigueur, collaboration et ouverture. Les valeurs donnent un sens à l'action; de ce fait, elles reflètent la motivation d'agir et elles permettent de justifier l'action.

4. Mandats

Afin de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie, la Commission élabore des avis et des recommandations, lesquels sont adressés au ministre et aux organismes concernés. Elle peut également être appelée à partager ses réflexions sous forme de mémoires soumis à l'Assemblée nationale du Québec.

De plus, la Commission se fait un devoir de susciter la réflexion auprès des citoyens et des jeunes concernant les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. À ce titre, elle organise ou participe à des événements (exemple : conférences, colloques, etc.) et à des entrevues dans différents médias afin de rejoindre un large public. De plus, elle anime un site Web (<http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/>) et une page Facebook (<https://www.facebook.com/ethique.gouv.qc.ca/>), et elle organise, tous les deux ans, une Commission-Jeunesse.

1 Comme cela est stipulé dans la loi constitutive de la Commission, présentée à l'annexe 1.

2 Comme elle est libellée dans le Plan stratégique 2012-2016 en vigueur jusqu'au 31 mars 2017.

5. Acteurs visés

Les acteurs visés par les travaux de la Commission sont multiples :

- Le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique;
- Les ministères et organismes qui lui soumettent des problématiques soulevant des enjeux éthiques;
- Les milieux de la recherche en science et en technologie, en santé et en science sociale;
- Les milieux de l'enseignement collégial et universitaire;
- Les organismes, et les réseaux d'experts et d'individus qui s'intéressent aux questions d'éthique liées à la science et à la technologie, notamment:
 - L'administration publique;
 - Les milieux de la vulgarisation scientifique;
 - Le grand public;
 - Les jeunes;
 - Les entrepreneurs;
 - Les médias.

6. Fonctionnement

La Commission se compose de treize (13) membres, dont un président, tous nommés par le gouvernement. Ces membres possèdent une expertise en éthique et proviennent des milieux de la recherche universitaire et industrielle, dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et du génie et des sciences biomédicales, du milieu de l'éthique, des milieux de pratiques et de la société civile. Le gouvernement peut également nommer un observateur auprès de la Commission. Celui-ci participe aux réunions, mais sans droit de vote.

Afin d'appuyer la Commission dans sa mission, le secrétariat de la Commission assure le bon fonctionnement de l'organisme et veille à la réalisation des travaux. Celui-ci est composé de quatre conseillers en éthique, d'une adjointe exécutive et d'une adjointe administrative, lesquels sont sous la supervision de la secrétaire générale.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des contenus scientifiques et technologiques des sujets qu'elle traite et de la nécessité de bien les cerner pour en dégager un questionnement éthique éclairé, la Commission fait appel à des experts externes pour l'assister dans ses réflexions.

L'organigramme de la Commission au 31 mars 2017 se trouve en annexe II du présent rapport.

7. Secteurs d'intervention

En cohérence avec sa mission et les différents mandats qu'elle mène, la Commission intervient notamment par l'entremise de ses avis et de ses recommandations auprès des décideurs publics et des dirigeants d'organisations préoccupées par les enjeux éthiques liés à la science et la technologie. Elle intervient également, de par ses autres mandats, dans les milieux de l'éducation (exemple : établissements d'enseignement collégial et universitaire) et auprès du grand public.

Faits saillants

1. AVIS - ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU TRADING HAUTE FRÉQUENCE

Le 29 avril 2016, la Commission adoptait un avis et des recommandations adressés aux acteurs visés par le *trading* haute fréquence, cette forme de *trading* technoscientifique caractérisé par la mise en œuvre, à très grande vitesse, de stratégies de *trading* automatisées.

Lancé en partenariat avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, cet avis est le fruit d'une collaboration avec divers experts du milieu de la finance et d'organismes majeurs tels l'Autorité des marchés financiers, l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et la Bourse de Montréal.

2. DES RECOMMANDATIONS ET UNE EXPERTISE QUI ONT DE L'INFLUENCE

La télésanté clinique au Québec : un regard éthique

Le 6 octobre 2016 paraissait l'outil d'aide à la décision *Télépratique et gestion du dossier numérique en santé et en relations humaines*³. Produit par le Groupe de travail sur la télépratique du Conseil interprofessionnel du Québec, ce document s'appuie sur l'avis *La télésanté clinique au Québec : un regard éthique* publié en 2014 par la Commission⁴. Cet outil répond aux recommandations de la Commission formulées à l'intention des ordres professionnels, principalement en ce qui a trait à la définition de normes de pratiques pour la télésanté

Charte pour des technologies inclusives

Le 16 juin 2016, la Commission participait à l'élaboration de la *Charte pour des technologies inclusives* lors du 15^e rendez-vous de l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme⁵. Cette Charte énonce 10 recommandations ayant pour objectif de soutenir l'inclusion numérique des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. La Commission a également participé au plan d'action quinquennal de développement de la Charte.

Une référence en éducation!

La Commission a également fait incursion dans le domaine de l'éducation en apparaissant, à titre de référence, dans un guide pédagogique à l'intention des étudiants de 4^e secondaire et portant sur l'éthique et la culture religieuse⁶. Il s'agit là d'une manifestation tangible du statut de référence qu'est devenue la Commission au fil des années en matière d'éthique.

Une réflexion qui porte loin!

Depuis quelques années, la Commission publie sur son site Web et sa page Facebook de courtes réflexions éthiques, appelées *Éthique-Hebdo*. Ces réflexions portent sur un événement de l'actualité en lien avec la science et la technologie. L'*Éthique-Hebdo* intitulé *Lorsque les robots travailleront à ma place, qui paiera mon loyer?* a rejoint 17 156 personnes sur Facebook. Une première pour la Commission.

3 Consulté le 31 mai 2017 à l'adresse suivante : https://professions-quebec.org/wp-content/uploads/2016/11/t%C3%A9l%C3%A9pratique_dossier_num%C3%A9rique_vf_2016-10-06.pdf.

4 L'avis peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/Telesante/Telesante_avis_A.pdf.

5 #CTI2016. Charte pour des technologies inclusives. Document produit par le Centre de partage d'expertise en intervention technoclinique et l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme, rattaché au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec lors du 15^e Rendez-vous de l'IU en DI et en TSA, Trois-Rivières, Québec.

6 Beaulieu, Marie-France. *Tête-à-tête. Cahier de savoirs et d'activités*. 4^e secondaire. Éditions Grand Duc. 2016. 238 pages.

3. CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

Le 17 janvier 2017, le Conseil des ministres a nommé monsieur Jocelyn Maclure à titre de nouveau président de la Commission. Également en janvier 2017, madame Julie Samuël se joignait à l'équipe de la Commission à titre de secrétaire générale.

4. NOUVELLES NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENT PARMIS LES MEMBRES

La Commission a eu l'immense plaisir d'accueillir de nouveaux membres et de voir le mandat de ses membres déjà en poste être renouvelés. Les membres qui débutent leur premier mandat sont mesdames Céline Lafontaine et Binh An Vu Van, ainsi que messieurs Michel Bergeron, Michel Désy, Benoît Dubreuil et Éric Simard. Les membres qui débutent leur second mandat sont mesdames Valérie Borde, Françoise Guénette et Dany Rondeau, et messieurs Denis Beaumont, Pavel Hamet et Bernard Sinclair-Desgagné. Le gouvernement a également nommé madame Marie-Josée Blais à titre d'observatrice.

5. PLAN STRATÉGIQUE 2017-2021

Fort d'un renouvellement et d'une nouvelle gouvernance, la Commission a entamé rapidement les travaux de planification stratégique visant à orienter ses futures actions. D'ici le 31 mars 2018, la Commission déposera son plan stratégique 2017-2021.

Déclaration de services aux citoyens, plan stratégique et plan annuel de gestion des dépenses

Déclaration de services aux citoyens

La Commission agit comme organisme conseil auprès des décideurs publics et n'a donc pas à produire de déclaration de services aux citoyens.

Plan stratégique

Le plan stratégique de la Commission en vigueur au 31 mars 2017 peut être consulté à l'adresse suivante : http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/Plan-strategique-2012-2016/CEST_Plan%20strat%C3%A9gique%202012-2016_version%20finale.pdf.

Plan annuel de gestion des dépenses

Le plan annuel de gestion des dépenses 2016-2017 de la Commission peut être consulté à l'adresse suivante : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/16-17/plansAnnuelsGestionDepensesMO.pdf.

réfléchir

animer

baliser



Contexte 2016-2017

Contexte interne

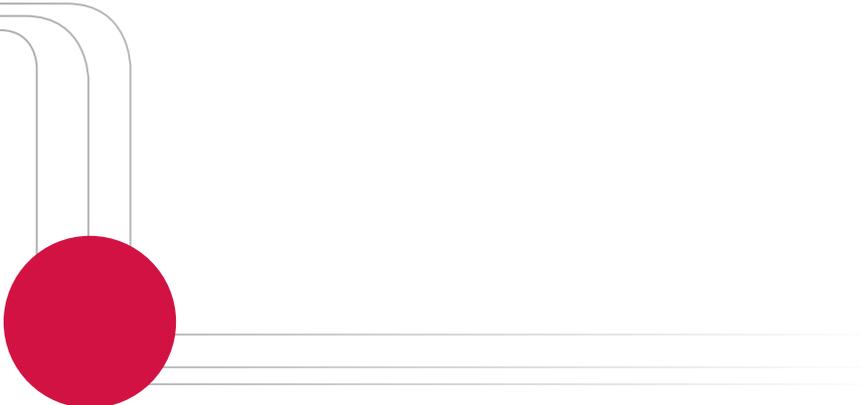
L'année 2016-2017 a été une année de renouvellement à tous les niveaux pour la Commission : renouvellement et nouvelles nominations des membres, nouvelle gouvernance avec l'arrivée d'un nouveau président et d'une nouvelle secrétaire générale, et nouvelle embauche au sein de l'effectif du secrétariat.

Contexte externe

Le 1^{er} avril 2016, la Commission changeait de ministre de tutelle. Du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, elle est passée sous la gouverne du ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Il s'agit d'une cinquième migration depuis la création de la Commission, en juillet 2011.

Les travaux entourant l'élaboration de la Stratégie numérique du Québec qui ont eu lieu au cours de l'année 2016-2017 ont été suivis avec intérêt par la Commission, notamment le Rendez-vous numérique de Québec.

De façon générale, l'importance stratégique que le gouvernement accorde au numérique, à l'intelligence artificielle et aux données a confirmé l'intérêt que porte la Commission à ces sujets et les enjeux éthiques qu'ils soulèvent. Des travaux portant sur l'intelligence artificielle sont d'ailleurs en cours.



Résultats

Enjeu 1 Compréhension et prise en compte des enjeux éthiques en matière de science et de technologie

Orientation 1

Produire et diffuser de l'information impartiale, pertinente et utile à la prise de décision

Axe d'intervention

Élaboration d'avis, d'études et d'autres documents de nature éthique

Objectif 1

Identifier les enjeux éthiques de l'heure

Indicateur	Résultat
Documents produits (nombre et type de documents)	Avis - <i>Enjeux éthiques liés au trading haute fréquence</i>

Publication de l'avis

ENJEUX ÉTHIQUES LIÉS AU TRADING HAUTE FRÉQUENCE

La finance affecte chaque personne dans la société par l'intermédiaire de l'épargne, du crédit, des investissements, de la consommation et des fonds de retraite. Or, de nos jours, la finance est une activité hautement scientifique et technologique. En tant que nouvelle pratique technoscientifique soulevant des questions éthiques importantes, le *trading* haute fréquence (THF) a attiré l'attention de la Commission.

Les défenseurs du THF prétendent qu'il améliore la qualité des marchés (liquidités, efficience des prix, réduction des coûts de transaction). Ses critiques soutiennent qu'il permet de déployer des stratégies de manipulation et de tromperie, qu'il donne un avantage indu à certains opérateurs, qu'il accroît la volatilité et qu'il peut déstabiliser substantiellement les marchés. Sur le plan éthique, le THF soulève des enjeux d'équité concurrentielle, de justice dans la distribution des coûts, des risques et des bénéfices, et des questions de conflits d'intérêts.

Dans l'avis *Enjeux éthiques liés au trading haute fréquence*, la Commission présente une grille comprenant des valeurs et des principes permettant de faire une analyse éthique de cette pratique. Sont ensuite formulées quatre principales recommandations ainsi que des suggestions concernant la recherche sur les effets du THF, les inégalités dans l'accès à l'information, les pratiques de *trading* trompeuses et manipulatrices, la fiabilité de la liquidité affichée, les défaillances techniques, la surenchère technologique sur les marchés et les conflits d'intérêts potentiels entre les plateformes de négociation, les investisseurs institutionnels et les firmes de THF.

Objectif 2

Produire l'information en collaboration avec des experts dans les domaines concernés

Indicateur	Résultat
Diversité et nature des collaborations et des expertises	La majorité des documents produits par la Commission reposent sur la collaboration d'experts, lesquels sont consultés ou participent activement aux comités de travail.

L'avis *Enjeux éthiques liés au trading haute fréquence* repose sur la collaboration de 14 experts provenant de divers milieux tels que la finance, les mathématiques, l'informatique, l'éthique et les sciences sociales. Il a également fait l'objet d'une consultation auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières et de la Bourse de Montréal.

Outre les travaux portant sur le THF, la Commission a également travaillé à la préparation d'autres avis portant notamment sur les villes intelligentes, l'intelligence artificielle et les manipulations génétiques. Les experts externes consultés lors de ces travaux proviennent des domaines tout aussi diversifiés que le droit, l'urbanisme, la géomatique, l'éthique de la robotique, le génie électrique et informatique, la génétique, la philosophie, la génomique et la pédiatrie.

Axe d'intervention

Diffusion des contenus

Objectif 3

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Indicateur	Résultat
Nombre de documents expédiés (diffusion électronique et postale)	115 documents ont été expédiés par la poste et approximativement 128 publications ont été distribuées lors d'événements.
Nombre de téléchargements des documents provenant du site Web	Le nombre de publications consultées s'élève à 4 247. Il s'agit d'une diminution de 12,41 % par rapport à l'exercice financier précédent.

L'avis sur le *trading* haute fréquence a été distribué par la poste à plusieurs destinataires, notamment aux ministres, sous-ministres et députés concernés, à l'Autorité des marchés financiers, aux Fonds de recherche du Québec, à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Bourse de Montréal, à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, au Fonds de Solidarité FTQ, aux départements des sciences de l'administration, d'économie, d'informatique et de génie logiciel des universités québécoises, aux médias ainsi qu'aux experts ayant collaboré à cet avis et aux membres de la Commission.

Par ailleurs, d'autres données concernant le site Web en lien avec la diffusion des contenus méritent d'être soulignées :

- Le nombre de pages vues a augmenté de 26,30 % : ainsi, au cours de l'année 2016-2017, 307 947 pages ont été consultées comparativement à 243 820 l'année précédente. Les pages les plus consultées sont celles de la section « Qu'est-ce que l'éthique? », et plus spécifiquement la page « Quelle est la différence entre éthique et morale? ».
- Les publications les plus consultées sont celles portant sur les questions de mourir dans la dignité (2 468 consultations), le don et la transplantation d'organes (2 405 consultations), les soins de santé personnalisés (1 497 consultations), les nouvelles technologies de surveillance et de contrôle (1 413 consultations) et la procréation assistée (1 397 consultations).
- Les visiteurs du site Web de la Commission proviennent en grande partie du Canada (38,03 %) et de la France (27,57 %), suivis de la Belgique (3,68 %) et des pays de la francophonie, notamment Haïti, l'Algérie, le Maroc, le Cameroun, le Congo et le Sénégal.

Orientation 2

Positionner la Commission

Axe d'intervention

Réflexion et animation

Objectif 4

Multiplier les opportunités de dialogue avec les partenaires de la société civile tant au Québec qu'à l'international

Indicateur	Résultat
Activités de sensibilisation et d'information réalisées (nombre et nature des activités, nombre de personnes rejointes)	<p>Deux (2) événements organisés en lien avec les publications de la Commission :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Journée de réflexion et lancement du <i>Supplément sur les enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir</i>. Événement tenu dans le cadre du Congrès de l'Acfas 2016. 19 participants.2. Conférence et lancement de l'avis <i>Enjeux éthiques liés au trading haute fréquence</i>. Événement organisé en partenariat avec le CIRANO. 25 participants. <p>Sept (7) conférences prononcées lors des événements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">3. Colloque sur les intelligences numériques 2016 organisé par l'Institut Technologies de l'information et Sociétés. 500 participants.4. Colloque organisé par la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles de l'Université Laval. 100 participants.5. 15^e Rendez-vous de l'Institut universitaire en déficience intellectuelle et en trouble de l'autisme. 150 participants.6. Midis-conférences de l'Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval. 5 participants.7. 8^e colloque sur l'interdisciplinarité. Événement organisé par une vingtaine d'ordres professionnels du secteur de la santé du Québec. 150 participants.8. Colloque de l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (Institut EDS) tenu à l'Université Laval. Données de participation non disponibles.9. Conférence donnée au cours du baccalauréat intégré en sciences politiques et en économie, à l'Université Laval. 30 participants. <p>Animation :</p> <ol style="list-style-type: none">10. 24 heures de science, volet scolaire : Animation de 4 classes de sciences du secondaire au Collège François-de-Laval à Québec. 140 élèves rejoints.11. 24 heures de science : Table ronde organisée par le Musée de la civilisation afin de répondre aux questions éthiques soulevées par les nanotechnologies. Données de participation non disponibles.12. Forum international Science et société : Animation de l'atelier « <i>Big Data</i> : l'ère des données massives » et présentation des activités et publications de la Commission, dont la Commission-Jeunesse. Environ 250 étudiants, 30 enseignants et 18 chercheurs participants ont été potentiellement rejoints.

Indicateur	Résultat
Activités de sensibilisation et d'information réalisées (nombre et nature des activités, nombre de personnes rejointes) (suite)	<p>Partenaire de la création de la pièce de théâtre Top Net, du Théâtre Parminou : Seize (16) représentations de cette pièce de théâtre portant sur la cyberintimidation ont été données au cours de l'année 2016-2017. 2 738 élèves rejoints dans 8 régions du Québec.</p> <p>Entrevues à la radio et à la télévision : Neuf (9) entrevues ont été réalisées, portant sur les villes intelligentes, le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir, le projet de fabrication du génome humain, le <i>trading</i> haute fréquence, la géo-ingénierie, l'intelligence artificielle et le renouvellement des membres de la Commission.</p> <p>Articles de presse découlant de nos activités de sensibilisation ou de nos communiqués de presse : Vingt-trois (23) articles parus dans divers médias d'information tant au Québec qu'à l'international.</p> <p>Article scientifique : Un article a été publié dans la revue <i>Éthica</i>.</p> <p>Éthique-Hebdo : Publication de 33 capsules <i>Éthique-Hebdo</i>.</p>
Fréquentation du site Web et de la page Facebook (nombre de visites)	<p>Site Web : Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, le site a reçu 137 551 visites. Il s'agit d'une augmentation de 27,66 % par rapport à l'année précédente.</p> <p>Page Facebook : 818 personnes et organismes ont été rejoints. Il s'agit d'une augmentation de 186 % depuis le 1^{er} avril 2016.</p> <p>Éthique-Hebdo : La moyenne de personnes rejoints par publication des textes de l'<i>Éthique-Hebdo</i> était de 146 au début de l'année et de 5 097 à la fin de l'année. Le texte intitulé <i>Lorsque les robots travailleront à ma place, qui paiera mon loyer?</i> a rejoint 17 156 personnes.</p>
Conception et mise en place d'outils Web 2.0	Au cours de l'année 2016-2017, la Commission n'a conçu ni mis en place aucun outil Web 2.0.

Voici quelques informations complémentaires relativement aux résultats :

Dons d'organes

Dans le cadre du lancement du *Supplément sur les enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir* au congrès de l'ACFAS 2016, la Commission a organisé, le 11 mai 2016, une table ronde portant sur le sujet. Animée par une journaliste et membre de la Commission, cette table ronde regroupait quatre experts (un sociologue, un neurologue, un néphrologue et un philosophe). Les experts ont discuté des enjeux éthiques du don d'organes selon les perspectives du patient donneur, des soignants et de la famille du donneur. Les enjeux éthiques touchant les institutions ont aussi été abordés.

Des représentants du journal *Le Devoir*, de *La Presse*, du *Journal de Montréal*, du magazine *l'Actualité*, de *Radio-Canada*, du journal *Métro*, étaient présents et ont fait mention du *Supplément* dans leurs actualités. Le *Supplément* a également été mentionné sur le site d'actualité bioéthique *Gèneéthique*. La présidente de la Commission a été invitée à présenter le sujet à l'émission *Les années lumière* de Radio-Canada et à l'émission *Futur Simple*, diffusée sur les ondes de CKRL.

Trading haute fréquence

À l'occasion du lancement de l'avis *Enjeux éthiques liés au trading haute fréquence*, un membre de la Commission a prononcé une conférence présentant les recommandations formulées dans l'avis. L'auditoire a été participatif et les recommandations ont été bien reçues. La publication de l'avis a été rapportée dans le journal *Le Devoir* et le journal *Web Just Finance*.

Sept conférences sur différentes thématiques

Au cours de l'année 2016-2017, la Commission a été invitée à présenter ses réflexions et les résultats de ses recherches sur les villes intelligentes, la politique énergétique, les nanotechnologies, le don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir, la procréation assistée, la télésanté, le *trading* haute fréquence, les données massives et les TIC à l'école.

Données massives

Le Forum international Science et société est un événement qui s'adresse aux étudiants de niveau collégial. Il est organisé annuellement par l'Acfas en collaboration avec le Consulat général de France. Des chercheurs du Québec et de la France viennent y discuter avec les jeunes de leurs recherches et de leurs impacts sociaux. Pour la 17^e édition de l'événement, qui s'est tenue au Cégep de Sainte-Foy, à Québec, un professionnel de la Commission a animé un atelier portant sur les données massives (*Big Data*).

Cyberintimidation

En 2009, la Commission-Jeunesse s'est penchée sur le sujet de la cyberintimidation. Pour mieux rejoindre les jeunes et diffuser la réflexion développée dans l'avis concernant ce sujet, la Commission a fait appel au Théâtre Parminou pour créer et offrir un spectacle dynamique et adapté à un public du secondaire sur les enjeux éthiques et sociaux de la cyberintimidation. Depuis 2009, 233 représentations ont eu lieu. Elles ont été vues par 60 116 élèves dans 13 régions du Québec.

Par ailleurs, la Commission a également participé à la mise à jour du guide d'animation pédagogique pour la pièce *Top Net*.

Publication dans la revue *Éthica*

La Commission a publié dans la revue *Éthica* un article scientifique intitulé « Les enjeux éthiques de la ville intelligente : données massives, géolocalisation et gouvernance municipale »⁷.

Éthique-Hebdo

La Commission a à cœur de susciter et d'animer la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. À cette fin, elle anime une page Facebook sur laquelle elle publie notamment des capsules *Éthique-Hebdo*. Cette publication est une courte réflexion éthique portant sur un événement de l'actualité et ayant pour objectif de susciter la réflexion d'un large public. Depuis la diffusion de ces publications, l'auditoire de la Commission s'est considérablement accru, allant jusqu'à atteindre 17 156 personnes avec le thème de la robotisation. Les autres thèmes de *l'Éthique-Hebdo* qui ont suscité le plus d'intérêt au cours de l'année 2016-2017 sont la géo-ingénierie (11 134 personnes jointes), les chimères (5 416 personnes jointes) et les caméras de surveillance (4 341 personnes jointes)⁸.

7 Cliche, Turmel, Roche. Les enjeux éthiques de la ville intelligente : données massives, géolocalisation et gouvernance municipale, dans *Revue Éthica*, vol. 20, no 1, p. 223-248.

8 La liste complète des capsules *Éthique-Hebdo* publiés en 2016-2017 peut être consultée à l'annexe IV.

Axe d'intervention

Réseautage

Objectif 5

Partager les connaissances et contribuer à la réflexion éthique sur les scènes nationale et internationale

Indicateur	Résultat
Activités de réseautage (nombre et nature des activités, organismes rejoints)	Aucune activité
Rencontres avec des organismes et des acteurs préoccupés par les mêmes problématiques	Aucune rencontre

La période de renouveau mentionnée en introduction a été précédée par une période d'attente de la nomination du président et des nouveaux membres, et du renouvellement du mandat des membres déjà en fonction. Durant cette période, la Commission a jugé qu'il était responsable, au chapitre de la gestion des deniers publics, de ne pas prendre d'engagement de déplacement à l'extérieur du territoire québécois. Il en découle donc que la Commission n'enregistre aucune activité de réseautage ni aucune rencontre avec des organismes nationaux ou internationaux pour la période visée par ce Rapport annuel de gestion.

Par ailleurs, il importe de souligner que la Commission a été sollicitée par l'UNESCO afin de procéder à une analyse éthique de l'avant-projet de déclaration non contraignante de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.

Enjeu 2 Une performance organisationnelle qui repose fondamentalement sur le développement du savoir et des compétences

Orientation 3

Mettre en place et structurer le développement du savoir et des compétences

Axe d'intervention

Systematisation de l'organisation du travail

Objectif 6

Élaborer et mettre en œuvre des processus et des outils de gestion

Indicateur	Résultat
Nombre d'outils de gestion (nouveaux et révisés)	Trois (3) outils développés, implantés et utilisés.

Au cours de l'année 2016-2017, la Commission a terminé la mise en place d'une nouvelle arborescence selon les normes gouvernementales en gestion documentaire. Elle a également terminé le classement de l'ensemble de ses documents électroniques.

Un calendrier des activités récurrentes et un tableau décrivant les modes d'intervention et les processus de la Commission ont été développés afin de prendre la mesure des activités de l'organisation. Ces outils faciliteront entre autres la planification des travaux en fonction des efforts requis par les activités récurrentes et le repérage des interventions les plus efficaces en fonction du contexte.

Axe d'intervention

Développement du savoir et du capital humain

Objectif 7

Maintenir et développer l'expertise et la compétence des membres de la Commission et du personnel

Indicateur	Résultat
Formations, colloques et conférences (nombre et nature des activités, nombre de personnes les ayant suivies)	Quatre (4) employés et un (1) membre de la Commission ont participé à vingt-deux (22) conférences, colloques ou formations.
Pourcentage de la masse salariale affecté à la formation	1,34 % de la masse salariale a été consacré à la formation du personnel de la Commission.

La Commission encourage la participation de ses employés aux colloques et aux conférences scientifiques afin d'enrichir leur réflexion en lien avec les thématiques retenues.

Objectif 8

Instaurer des mécanismes permettant le transfert et le partage des connaissances

Indicateur	Résultat
Élaboration et mise en place des mécanismes	S.O.
Nombre et nature des activités réalisées	17 réunions d'équipe ont été tenues.

L'équipe du secrétariat se réunit toutes les deux semaines pour discuter des dossiers en cours. Lors de ces rencontres, les professionnels échangent entre eux de leurs dossiers respectifs, ce qui permet un certain recul tout en enrichissant leur réflexion. La secrétaire générale profite également de ces rencontres pour transmettre de l'information pertinente aux membres de l'équipe. De plus, le partage des dossiers se fait dans un espace électronique commun.

Résultats liés aux activités institutionnelles

1. Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Pour l'exercice 2016-2017, la Commission a reçu une demande d'accès à l'information. Cette demande concernait des documents administratifs. Elle a été acceptée et traitée dans les délais prescrits par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, soit dans les 20 jours suivant la date de réception de la demande.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. De plus, aucune demande de révision n'a été déposée auprès de la Commission d'accès à l'information.

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Commission a diffusé sur son site Web l'ensemble des documents et renseignements prévus.

2. Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La Commission respecte les principes généraux de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les démarches entourant la nomination d'un mandataire ainsi que l'évaluation de l'opportunité d'adopter la politique linguistique du ministère d'attache de la Commission ont débuté au printemps 2017.

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Non
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Oui
Avez-vous un comité permanent?	N.A.
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	N.A.
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	N.A.

Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet en cours d'élaboration 2. Projet soumis pour commentaires à l'Office 3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office 4. Avis officiel de l'Office reçu 5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant 6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office <p>Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)</p>	1

3. Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

État de situation de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web, 2016-2017

Élément	Explication
Liste des sections ou sites Web non encore conformes	La Commission exploite un site Web, lequel permet l'accès à plusieurs documents PDF. Le site Web et tous les documents qu'on y trouve sont conformes, à l'exception de quatre (4) documents PDF.
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	La Commission fait appel à un fournisseur spécialisé en accessibilité du Web avant de déposer tout document sur son site.
Liste des obstacles et des situations particulières	La priorisation des dépenses budgétaires, incluant les dépenses qu'engendrerait la mise à niveau des quatre (4) documents PDF non accessibles. Toutefois, toute demande visant la demande de mise à niveau d'un document relativement aux standards d'accessibilité est considérée.
Ressources mises à contribution	Appel à fournisseur pour la mise à niveau des documents. Pour le site Web, la personne responsable applique les standards d'accessibilité.
Prévision d'une refonte	La Commission n'a pas prévu de refonte du site Web puisqu'un moratoire sur tout projet de développement ou de refonte de sites Web a été instauré par le Conseil des ministres en août 2015.
Élaboration d'un plan d'action	N.A.
Démarche de sensibilisation et de formation	Aucune

La Commission n'a pas de cadre de gouvernance en matière d'accessibilité du Web.

Utilisation des ressources humaines

1. Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Outre le dirigeant de l'organisme, le secrétariat de la Commission de l'éthique en science et en technologie est composé d'une équipe de sept (7) employés : deux (2) cadres, cinq (5) professionnels et un (1) fonctionnaire. Le nombre de deux (2) cadres s'explique par le lien d'emploi de la secrétaire générale sortante, qui était en pré-retraite. Ce lien d'emploi était toujours effectif en 2016-2017, après l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale en janvier 2017. Tous les postes de la Commission sont permanents.

L'écart entre l'année 2015-2016 et l'année 2016-2017 en ce qui concerne les postes de conseillers en éthique s'explique par l'abolition d'un poste occasionnel.

L'écart entre l'année 2015-2016 et l'année 2016-2017 en ce qui concerne les postes du secteur administratif et du secrétariat s'explique par le déplacement du poste de communication au sein des postes administratifs, reflétant ainsi mieux la réalité. En effet, l'adjointe exécutive est également la responsable des communications de la Commission.

Effectif au 31 mars⁹

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	Écart
Administration et secrétariat	3	2	1
Conseillers en éthique	4	5	(1)
Communication	0	1	(1)
Total	7	8	(1)

Heures rémunérées par secteur d'activité en 2016-2017

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2016-2017	Heures rémunérées 2015-2016	Écart
Administration et secrétariat	5409,75	N.A.	N.A.
Conseillers en éthique	6666,18	N.A.	N.A.
Communication	0	N.A.	N.A.
Total en heures rémunérées ¹⁰	12 075,93	N.A.	N.A.
Total en ETC transposés ¹¹	6,61	N.A.	N.A.

9 Effectif en poste au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

10 Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en temps supplémentaire par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

11 Le total en ETC est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

2. Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du programme d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2017

Nombre de membres de l'effectif régulier
8

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2016-2017

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2	0	0	0

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones, et personnes handicapées

La Commission a procédé à l'embauche d'une personne provenant d'une communauté culturelle sur un total de deux personnes embauchées. La cible gouvernementale de 25 % est donc dépassée, avec un taux de 50 %.

Embauche des membres de groupes cibles en 2016-2017¹²

	Statut d'emploi			
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Nombre total de personnes embauchées 2016-2017	2	0	0	0
Nombre de personnes embauchées membres d'une communauté culturelle	0	0	0	0
Nombre de personnes anglophones embauchées	0	0	0	0
Nombre de personnes autochtones embauchées	0	0	0	0
Nombre de personnes handicapées embauchées	0	0	0	0

12 Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017 dans le même statut d'emploi.

Embauche des membres de groupes cibles en 2016-2017 (suite)

	Statut d'emploi			
	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	1	0	0	0
Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%) ¹²	50	0	0	0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Régulier (%)	50	0	0
Occasionnel (%)	0	0	0
Étudiant	0	0	0
Stagiaire	0	0	0

Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Groupe cible			
	Communautés culturelles	Autochtones	Anglophones	Personnes handicapées
Nombre au 31 mars 2017	1	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2017 (%)	12,5	0	0	0
Nombre au 31 mars 2016	0	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2016 (%)	0	0	0	0
Nombre au 31 mars 2015	0	0	0	0
Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2015 (%)	0	0	0	0

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2017

	Groupe cible							
	Communautés culturelles		Autochtones		Anglophones		Personnes handicapées	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Personnel d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel technicien	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel de bureau	1	100	0	N.A.	0	N.A.	0	N.A.
Personnel des agents de la paix	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Personnel ouvrier	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Total	1	12,5	0	0	0	0	0	0

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	2	0	0	0	2
Nombre de femmes embauchées	1	0	0	0	1
Taux d'embauche des femmes (%)	50	0	0	0	50

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017

	Groupe cible		
	Effectif total (hommes et femmes)	Femmes	Taux de représentativité des femmes (%)
Personnel d'encadrement	2	2	100
Personnel professionnel	5	3	60
Personnel technicien	0	0	0
Personnel de bureau	1	1	100

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017 (suite)

	Groupe cible		
	Effectif total (hommes et femmes)	Femmes	Taux de représentativité des femmes (%)
Personnel des agents de la paix	N.A.	N.A.	N.A.
Personnel ouvrier	N.A.	N.A.	N.A.
Total	8	6	75

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH

Automne 2016 (cohorte 2017)	Automne 2015 (cohorte 2016)	Automne 2014 (cohorte 2015)
0	0	0

Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2016-2017	2015-2016	2014-2015
0	0	0

Autres mesures ou actions en 2016-2017

(activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou action	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
0	0	0

3. Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2016	2015
Favoriser le perfectionnement des compétences	2 294,68 \$	1 900,42 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	0 \$	166,72 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	0 \$	0 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	0 \$	0 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 \$	0 \$

Évolution des dépenses en formation

Champ d'activité	2016	2015
Proportion de la masse salariale (%)	0,47	N.D.
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,75	4
Somme allouée par personne	573,67 \$	516,76 \$

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Champ d'activité	2016	2015
Cadre	4,50	2
Professionnel	10,50	22,5
Fonctionnaire	0	0

4. Indicateur du taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (%)	16,67	20	N.D.

5. La santé, la sécurité et le bien-être

La qualité de vie au travail, les saines habitudes de vie et la conciliation entre la vie professionnelle et personnelle sont au cœur des préoccupations des dirigeants de la Commission.

6. Bonis au rendement

Bonis au rendement accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	0	0
Cadres juridiques	N.A.	N.A.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0
Total	0	0

7. Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	2 254	5,25	2 259,25	1,24	2
Personnel professionnel	8 441	13,28	8 454,28	4,63	5
Personnel infirmier	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Personnel enseignant	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Personnel de bureau, technicien et assimilé	1 362,4	0	1 362,4	0,74	1
Agent de la paix	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Ouvrier, personnel d'entretien et de service	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Total en heures	12 057,4	18,53	12 075,93	6,61	8
Total en ETC transposés	6,60	0,01	6,61		

La Commission a respecté la cible de 12 800 heures rémunérées fixée par le Conseil du trésor pour l'exercice financier 2016-2017.

réfléchir

animer

baliser



Utilisation des ressources budgétaires et financières

La Commission a pris les moyens nécessaires pour donner suite aux mesures de contrôle des dépenses mises en place par le Secrétariat du Conseil du trésor le 25 avril 2016, afin d'assurer une gestion rigoureuse et prudente des fonds publics. Seules les dépenses ayant un caractère incontournable à la poursuite de la mission de la Commission ont été engagées.

1. Dépenses et évolution par secteur d'activité

Dépenses et évolution par secteur d'activité, de 2015-2016 à 2016-2017

Secteur d'activité	Budget des dépenses 2016-2017 (000 \$)	Dépenses réelles ou probables 2016-2017 (000 \$)	Dépenses réelles 2015-2016 (000 \$)	Écart ¹³ (000 \$)	Variation ¹⁴ (%)
Traitement	374,0	511,8	514,9	(3,1)	(0,6)
Fonctionnement	288,1	52,1	78,7	(26,6)	(33,8)
TOTAL	662,1	563,9	593,6	(29,7)	(5,0)

2. Le coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

La Commission n'a pas à faire l'exercice du coût de revient pour ses services non tarifés puisqu'elle n'offre pas de services aux citoyens.

3. Les contrats de services

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011), la Commission déclare ne pas avoir conclu de contrat de services de 25 000 \$ et plus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017.

13 Diminution du nombre d'ETC et moins de dépenses en raison de la transition de gouvernance.

14 Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Utilisation des ressources informationnelles

La Commission est soutenue par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation en ce qui concerne les ressources informationnelles. Il incombe à celui-ci d'assurer la reddition de comptes en la matière.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Tous les membres de la Commission sont tenus au respect du Code d'éthique et de déontologie présenté en annexe. Ce code est également disponible en version électronique sur le site Internet de la Commission, à l'adresse suivante : http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/assets/documents/Commission-et-acces/Code_ethique_amende_24-02-2017.pdf.

Pour l'année 2016-2017, aucun manquement n'a été signalé en matière d'éthique ou de déontologie.

Éthique organisationnelle

La démarche organisationnelle de la Commission en éthique vise le maintien de la confiance du public et des décideurs envers le fonctionnement de la Commission. En plus des valeurs de l'administration publique québécoise, l'indépendance morale, la rigueur, la collaboration et l'ouverture sont des valeurs qui orientent la démarche éthique et déontologique de la Commission.

Au cours de l'année 2016-2017, le conseiller en éthique organisationnelle de la Commission a sensibilisé les nouveaux employés aux valeurs de la Commission, a fait un rappel des bonnes pratiques aux employés, et a créé et partagé un répertoire électronique exclusivement dédié à l'éthique organisationnelle à l'ensemble du personnel. Il a également suivi une formation portant sur l'éthique et la confidentialité dans la fonction publique.

Finalement, afin d'assurer la plus grande transparence dans ses travaux, la Commission enjoint toute personne participant à ses travaux à titre d'expert externe à signer un formulaire de déclaration d'intérêts et de respect de confidentialité. Ces formulaires peuvent être consultés en annexe.

Mobilisation du personnel

Le renouvellement de la Commission et la nouvelle gouvernance furent l'occasion d'entreprendre les travaux relatifs au futur plan stratégique en incluant le personnel du secrétariat dans la démarche. Cette participation, ainsi que la tenue régulière de rencontres d'équipe et statutaires individuelles, ont permis une mobilisation renouvelée ainsi que des échanges fructueux qui ont rejailli de façon positive sur le climat de travail.

Développement durable

Au cours de la dernière année, la Commission a pris les devants pour arrimer les travaux de son prochain plan stratégique avec ceux de son plan d'action en développement durable.

réfléchir

animer

baliser



Annexe I – Extrait de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

À JOUR LE 1^{ER} MARS 2017

RLRQ, chapitre M-15.1.0.1 (réf.: articles 45.1 et 45.2)

Chapitre IV

Commission de l'éthique en science et en technologie

Section I – Institution et organisation

64. Est instituée la Commission de l'éthique en science et en technologie.

2013, c. 28, a. 64.

65. Le secrétariat de la Commission est situé à l'endroit déterminé par le gouvernement. Un avis de la situation ou de tout déplacement du secrétariat est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

2013, c. 28, a. 65.

66. La Commission se compose de 13 membres, dont un président, nommés par le gouvernement. Ces membres possèdent une expertise en éthique et proviennent des milieux de la recherche universitaire et industrielle, dans les domaines des sciences sociales et humaines, des sciences naturelles et du génie et des sciences biomédicales, du milieu de l'éthique, des milieux de pratiques et de la société civile.

Le gouvernement peut également nommer un observateur auprès de la Commission; celui-ci participe aux réunions de la Commission, mais sans droit de vote.

2013, c. 28, a. 66.

67. Les membres de la Commission, dont le président, sont nommés pour au plus trois ans.

Leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement qu'une fois. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

2013, c. 28, a. 67.

68. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres de la Commission est comblée selon le mode de nomination prévu à l'article 66.

Constitue une vacance l'absence à un nombre de réunions déterminé par le règlement intérieur de la Commission, dans les cas et circonstances qu'il indique.

2013, c. 28, a. 68.

69. Le président administre la Commission et en dirige le personnel.

Le gouvernement fixe la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président.

2013, c. 28, a. 69.

70. Les membres de la Commission autres que le président ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2013, c. 28, a. 70.

Section I – Institution et organisation (suite)

71. Les séances de la Commission et, le cas échéant, celles de ses comités se tiennent à huis clos. La Commission peut demander à d'autres personnes de participer à l'une de ses séances ou à l'un de ses comités.

La Commission peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

Le quorum aux séances de la Commission est de six membres.

En cas d'égalité des voix, le président a voix prépondérante.

2013, c. 28, a. 71.

72. Les membres du personnel de la Commission sont nommés conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1).

2013, c. 28, a. 72.

Section II – Fonctions et pouvoirs

73. La Commission a pour fonction de conseiller le ministre sur toute question relative aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission a également pour fonction de susciter la réflexion sur les enjeux éthiques liés à la science et à la technologie.

2013, c. 28, a. 73.

74. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet relativement aux enjeux éthiques liés à la science et à la technologie. La Commission peut également, de sa propre initiative, soumettre au ministre des avis ou lui faire des recommandations sur toute question relevant de sa compétence.

Elle doit en outre communiquer au ministre les constatations qu'elle a faites et les conclusions auxquelles elle arrive.

La Commission peut rendre publics ses avis, ses recommandations, ses constatations et ses conclusions après en avoir informé le ministre dans un délai raisonnable.

2013, c. 28, a. 74.

75. La Commission peut former des comités pour la bonne marche de ses travaux. Elle doit en outre, à la demande du ministre, former des groupes de travail pour l'étude de questions particulières.

Les membres de ces comités et de ces groupes de travail ne sont pas rémunérés sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2013, c. 28, a. 75.

76. La Commission doit adopter un règlement intérieur dans le respect des principes établis par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02).

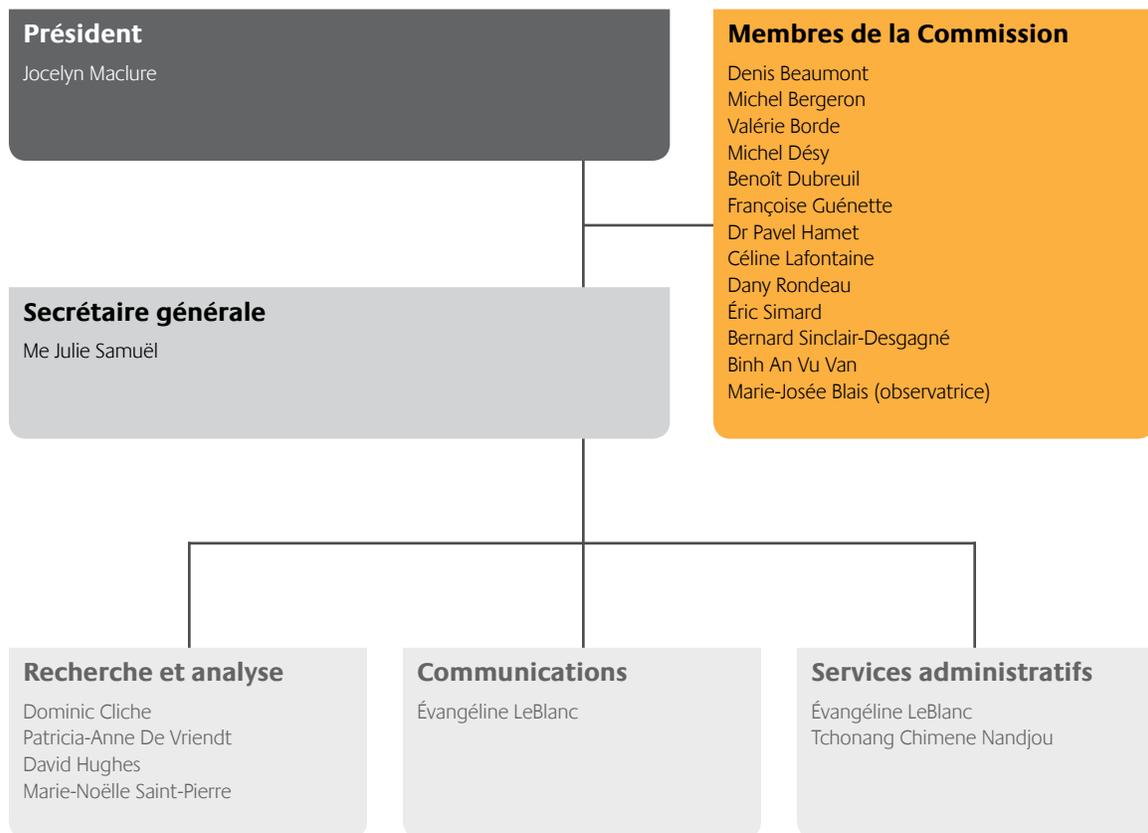
2013, c. 28, a. 76.

77. La Commission transmet au ministre, au plus tard le 31 juillet de chaque année, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent.

Le ministre dépose ce rapport à l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise de ses travaux.

2013, c. 28, a. 77.

Annexe II – Organigramme en vigueur le 31 mars 2017



Annexe III – Code d'éthique et de déontologie

des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec¹⁵

La Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, ci-après appelée « la Commission », encourage ses membres à se comporter de façon à préserver la confiance du ministre qu'elle conseille, celle des acteurs concernés par les enjeux éthiques du développement scientifique et technologique et celle de la société civile dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la Commission.

La Commission accomplit une mission d'intérêt public en raison même de ses activités, et du fait que celles-ci sont financées par l'ensemble de la collectivité. La Commission doit donc remplir sa mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise*. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère la Commission sont :

7. **La compétence** : L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition;
8. **L'impartialité** : L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans;
9. **L'intégrité** : L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs;
10. **La loyauté** : L'administrateur est conscient qu'il représente la Commission auprès des acteurs concernés et de la population. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations prises par cette dernière;
11. **Le respect** : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

Objet et champ d'application

1. Le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, qu'ils soient membres réguliers ou observateurs. Il s'inspire des principes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncés dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.
2. Le présent code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la Commission, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses membres.
3. En cas de divergence entre les principes et les règles contenus au présent code et ceux prévus au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent..

¹⁵ Amendé le 24 février 2017 lors de la 83^e séance des membres de la Commission.

Principes généraux

4. Les membres de la Commission sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation sur toute question relative aux enjeux éthiques associés à l'évolution et aux applications de la science et de la technologie. À ce titre, les membres de la Commission sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
5. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules décrire toutes les actions à éviter, ni énumérer toutes les actions à privilégier. Il appartient à chaque membre d'agir avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe que ses décisions sont prises dans l'intérêt public.

Devoirs et obligations

Rigueur et intégrité

6. Les membres sont tenus d'exercer leurs fonctions et d'organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la Commission.

Les membres exercent leurs fonctions au meilleur de leurs aptitudes et de leurs connaissances; ils doivent agir avec bonne foi, compétence, diligence, rigueur, assiduité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté.

Discrétion

7. Les membres respectent la confidentialité des discussions avec leurs collègues et avec la Commission ainsi que des décisions de cette dernière, dans la mesure où les échanges ne sont pas encore publics, de même que des informations qui leur sont communiquées ou transmises dans le cadre de leurs fonctions.
8. Les membres sont tenus à la discrétion à l'égard des renseignements obtenus dans l'exercice de leurs fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public.
9. Les membres ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisée par la Commission.
10. Les membres de la Commission doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions lorsque cela est de nature à nuire à la crédibilité et à l'apparence d'impartialité de la Commission.
11. Les membres appelés ou invités à représenter officiellement la Commission doivent au préalable obtenir l'autorisation expresse du président et ne peuvent d'aucune manière lier autrement la Commission.

Neutralité politique

12. Les membres doivent dans l'exercice de leurs fonctions, prendre leurs décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

Avantages et influence

13. Les membres de la Commission ne peuvent accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur.
14. Les membres de la Commission ne peuvent, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou pour un tiers.
15. Les membres de la Commission doivent, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.

Conflits d'intérêts

16. Dès leur nomination, les membres évitent de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de leurs fonctions et la poursuite des buts de la Commission; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans les cas où les intérêts d'un membre entrent en conflit avec ses fonctions officielles.
17. Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts, les situations suivantes :
 - L'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un membre de la Commission a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services de la Commission;
 - L'utilisation par un membre de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;
 - la participation à une délibération ou à une décision de la Commission sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin d'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers.
18. Les membres qui sont en situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle doivent divulguer cette situation à la Commission dans les meilleurs délais. La substance du conflit d'intérêts est consignée dans une annexe du compte rendu de la réunion. Il est fait mention de la divulgation du membre au compte rendu.
19. Les membres s'abstiennent de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, le membre doit notamment se retirer de la réunion de la Commission ou des comités de travail pour la durée des délibérations et du vote relatif à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.
20. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés dans le but d'obtenir les services des membres de la Commission, à l'exception de l'allocation ou de la compensation à laquelle ils ont droit dans le cadre de leurs fonctions le cas échéant.

L'après-mandat

21. À l'expiration du mandat, les membres ne peuvent tirer pour eux-mêmes ou un tiers d'avantage indu de la charge publique qu'ils ont occupée.
22. Il est interdit aux membres, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions antérieures ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de leurs fonctions.

Mesures d'application

23. Le président doit en collaboration avec le secrétaire général de la Commission, s'assurer du respect du présent Code par les membres. S'ils constatent un manquement, le président en avise l'autorité visée à l'article 24.
24. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir envers les membres de la Commission est le président; si le manquement concerne le président, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
25. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
26. L'autorité compétente fait part au membre du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
27. Sur conclusion qu'un membre de la Commission a contrevenu au présent code, une sanction lui est imposée conformément aux articles 40 à 42 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Dispositions finales

28. Au moment de son entrée en fonction, les membres de la Commission attestent avoir pris connaissance du présent code et se déclarent liés par ses dispositions en apposant leur signature au formulaire en annexe.
29. Aux fins du présent code, le genre masculin comprend aussi le genre féminin.
30. Le présent code entre en vigueur dès son adoption par la Commission.

FORMULAIRE INDIQUANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE ET L'ADHÉSION À CEUX-CI

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres de la Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec et y adhérer

Date : _____

Signature : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

réfléchir

animer

baliser



Annexe IV – Publications de l'année

Avis

Enjeux éthiques liés au *Trading* haute fréquence

Documents administratifs

Rapport annuel de gestion 2015-2016

Éthique Hebdo

1 ^{er} avril 2016	Le robot-twitteur de Microsoft s'excuse pour ses propos racistes et violents
8 avril 2016	Éthique et politique énergétique
15 avril 2016	Avortement sélectif fondé sur le genre : jusqu'où peut-on intervenir?
22 avril 2016	Quand l'aide médicale à mourir rencontre le don d'organe
29 avril 2016	Détection d'idées suicidaires en ligne : est-ce que « pouvoir » implique « devoir »?
6 mai 2016	Sept jours, quatorze et quoi après?
13 mai 2016	Enjeux éthiques liés au don d'organes en contexte d'aide médicale à mourir
20 mai 2016	Le saumon transgénique se fraie un chemin dans nos assiettes
27 mai 2016	Les technologies de profilage criminel : juger un livre par sa couverture
3 juin 2016	Dessine-moi un humain
10 juin 2016	Guichet fermé
17 juin 2016	Souriez, Facebook vous regarde.
30 septembre 2016	Il est né le « divis » enfant
7 octobre 2016	J'ai lu et j'accepte les conditions d'utilisation... vraiment?
14 octobre 2016	La livre sterling et les robots traders
21 octobre 2016	Intelligence Artificielle
28 octobre 2016	Les autorités américaines resserrent les règles sur la publicité comportementale
4 novembre 2016	L'Éthique versus le juridique : le cas de la protection des sources en recherche
11 novembre 2016	Quand votre cerveau est appelé à la barre
25 novembre 2016	Altruisme remboursé ou rémunération ?
2 décembre 2016	Lutte contre le SIDA : une accessibilité aux soins toujours problématique
9 décembre 2016	Groupes de défense des patients à vendre
16 décembre 2016	Hacktivisme et élection présidentielle américaine : to leak or not to leak?
13 janvier 2017	Manipuler l'atmosphère terrestre : solution pertinente ou rapiéçage technologique dangereux?
20 janvier 2017	Caméras de surveillance dans les CHSLD : atteinte à la vie privée?
3 février 2017	Un pas de plus vers les chimères?
10 février 2017	La neutralité du net remise en question
17 février 2017	Le temps pour une convention numérique?
24 février 2017	Un projet de loi contre la discrimination génétique fait débat à Ottawa
3 mars 2017	Nouvelles poupées connectées, mêmes risques pour la sécurité et la vie privée
10 mars 2017	Reconnaissance faciale dans les aéroports : Qu'est-ce qu'elle a ma gueule?
24 mars 2017	Les San d'Afrique du Sud demandent plus de respect de la part des chercheurs
31 mars 2017	Lorsque les robots travailleront à ma place, qui paiera mon loyer?

Annexe V – Les membres de la Commission

Président

Jocelyn Maclure

Professeur titulaire et cotitulaire de la Chaire La philosophie
Faculté de philosophie, Université Laval

Membres

Denis Beaumont

Directeur général
TransBIOTech

Michel Bergeron

Consultant en éthique,
en recherche et en intégrité scientifique

Valérie Borde

Journaliste scientifique

Michel Désy

Conseiller en éthique
Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Benoît Dubreuil

Directeur
Ministère des Affaires autochtones et du Nord du Canada

Françoise Guénette

Journaliste indépendante

Dr Pavel Hamet

Professeur titulaire
Département de médecine
Université de Montréal

Observatrice

Marie-Josée Blais

Sous-ministre adjointe à la Science et à l'Innovation
Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Céline Lafontaine

Professeure titulaire
Département de sociologie
Université de Montréal

Dany Rondeau

Professeure chercheuse
Département des lettres et humanités
Université du Québec à Rimouski

Éric Simard

Président-directeur général,
Idunn Technologies inc.

Bernard Sinclair-Desgagné

Professeur titulaire
Chaire d'économie internationale et de gouvernance
HEC Montréal

Binh An Vu Van

Journaliste et chroniqueuse scientifique

Commission de l'éthique en science et en technologie

Me Julie Samuël

Secrétaire générale



www.ethique.gouv.qc.ca

Commission
de l'éthique
en science
et en technologie

Québec 